Informations de base

2021/0359(BUD) BUD - Procédure budgétaire	Procédure terminée
Mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne: aide à la Croatie **Subject** 3.70.11 Catastrophes naturelles, Fonds de solidarité 8.70.51 Budget 2021 **Zone géographique** Croatie	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
BUDG Budgets	RESSLER Karlo (EPP)	27/10/2021
	Rapporteur(e) fictif/fictive GARDIAZABAL RUBIAL Eider (S&D) ȘTEFĂNUȚĂ Nicolae (Renew) HAHN Henrike (Greens/EFA) RZOŃCA Bogdan (ECR) LAPORTE Hélène (ID) PAPADIMOULIS Dimitrios (The Left)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
REGI Développement régional	Président au nom de la commission OMARJEE Younous (The Left)	15/11/2021

Conseil de l'Union européenne

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Budget	HAHN Johannes

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
29/10/2021	Publication du document de base non-législatif	COM(2021)0963	Résumé
10/11/2021	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
09/12/2021	Vote en commission		
10/12/2021	Dépôt du rapport budgétaire	A9-0343/2021	
14/12/2021	Décision du Parlement	T9-0490/2021	Résumé
15/12/2021	Adoption du projet du budget par le Conseil		
14/01/2022	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2021/0359(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Mobilisation des fonds
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/9/07524

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE699.286	07/11/2021	
Amendements déposés en commission		PE700.401	15/11/2021	
Avis spécifique	REGI	PE702.952	26/11/2021	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A9-0343/2021	10/12/2021	
Texte budgétaire adopté du Parlement		T9-0490/2021	14/12/2021	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2021)0963	29/10/2021	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final
Décision 2022/0049 JO L 009 14.01.2022, p. 0037

Mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne: aide à la Croatie

2021/0359(BUD) - 29/10/2021 - Document de base non législatif

OBJECTIF : mobiliser le Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE) pour venir en aide à la Croatie en rapport avec la série de tremblements de terre ayant débuté le 28 décembre 2020.

ACTE PROPOSÉ: Décision du Parlement européen et du Conseil.

CONTENU : la présente proposition de décision porte sur la mobilisation du FSUE pour un montant de 319.192.359 EUR afin de venir en aide à la Croatie à la suite de la série de tremblements de terre qui s'est produite entre le 28 décembre 2020 et le 21 février 2021.

Le FSUE vise à permettre à l'Union de répondre de façon rapide, efficace et souple à des situations d'urgence pour exprimer sa solidarité à l'égard de la population de régions touchées par des catastrophes naturelles majeures ou régionales ou par une urgence de santé publique majeure.

Le règlement (UE, Euratom) nº 2020/2093 du Conseil fixant le cadre financier pluriannuel (CFP) pour les années 2021 à 2027 permet de mobiliser le FSUE dans le contexte de la réserve de solidarité et d'aide d'urgence. Conformément au règlement CFP, le plafond annuel global de la réserve de solidarité et d'aide d'urgence est de 1.200.000.000 EUR aux prix de 2018 (1.273.450.000 EUR en prix courants).

À la suite de la décision de mobilisation en 2021, le FSUE a déjà été mobilisé pour un montant total de 484.199.841 EUR afin de venir en aide à la Grèce et à la France en rapport avec des catastrophes naturelles, ainsi qu'à 20 États membres et pays en voie d'adhésion en lien avec une urgence de santé publique.

Par conséquent, le montant maximal disponible au titre du FSUE à ce stade est de 359.968.632 EUR.

Croatie - tremblements de terre ayant débuté le 28 décembre 2020

Le 18 mars 2021, la Croatie a présenté une demande d'intervention du Fonds à la suite d'une série de tremblements de terre qui a débuté le 28 décembre 2020.

Le 29 décembre 2020, un tremblement de terre d'une magnitude de 6,2 ML a secoué une zone plus large aux alentours de Petrinja, causant des victimes et des dommages importants. Le 30 décembre 2020, plusieurs fortes répliques, d'une amplitude de 2,7 ML à 5,2 ML, ont été enregistrées.

Les autorités croates estiment **le montant total des dommages directs à 5.508.740.811 EUR**. Ce montant représente 10,21% du revenu national brut (RNB) de la Croatie et dépasse le seuil d'intervention du FSUE pour une catastrophe dite «majeure», qui est de 323.774 millions d'EUR (0,6% du RNB de la Croatie en 2021).

On estime le nombre de personnes les plus durement touchées par la série de tremblements de terre de décembre 2020 et leurs répliques à 1,55 million de personnes (plus d'un tiers de l'ensemble de la population croate). La Croatie a estimé à 1,66 milliard d'EUR le coût des actions d'urgence et de remise en état éligible au titre du règlement FSUE. La part la plus importante concerne les coûts de l'hébergement temporaire, de la restauration immédiate des zones naturelles touchées et du nettoyage des zones touchées par la catastrophe.

L'évaluation indépendante réalisée par les services de la Commission a confirmé l'étendue de la zone touchée ainsi que le nombre total de personnes exposées qui ont été déclarés dans la demande. Le 23 juin 2021, la Commission a adopté une décision d'exécution octroyant une avance du FSUE d' un montant de 41.325.507 EUR et l'a ensuite versée à la Croatie.

Proposition budgétaire

La Commission estime que la demande de la Croatie remplit les conditions d'octroi d'une contribution financière au titre du Fonds.

Dans le cadre du budget général de l'Union établi pour l'exercice 2021, la Commission propose de **mobiliser 319.192.359 EUR** en crédits d'engagement et de paiement au titre du Fonds de solidarité de l'Union européenne en faveur de la Croatie, y compris le paiement d'une **avance de 41.325.507 EUR**.

Cette mobilisation est accompagnée par le virement DEC nº 28/2021 qui propose de transférer le montant de 277.866.852 EUR depuis la ligne de réserve de la réserve de solidarité et d'aide d'urgence vers la ligne budgétaire opérationnelle du FSUE, tant en engagements qu'en paiements. Ces crédits seront utilisés pour le paiement à la Croatie du montant restant, après déduction de l'avance déjà versée.

Mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne: aide à la Croatie

2021/0359(BUD) - 14/12/2021 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 689 voix pour, 6 contre et 2 abstentions, une résolution sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE) pour venir en aide à la Croatie en rapport avec la série de tremblements de terre ayant débuté le 28 décembre 2020.

Le Parlement a approuvé la décision annexée à la résolution de mobiliser un montant de **319.192.359 EUR** en crédits d'engagement et de paiement en faveur de la Croatie au titre du FSUE dans le cadre du budget général de l'Union pour l'exercice 2021. Ce montant comprend le versement de 41.325.507 EUR à titre d'avance.

Le FSUE vise à permettre à l'Union de répondre de façon rapide, efficace et souple à des situations d'urgence pour exprimer sa solidarité à l'égard de la population de régions touchées par des catastrophes naturelles majeures ou régionales ou par une urgence de santé publique majeure.

Dans sa résolution, le Parlement a souligné qu'il était urgent de libérer l'aide financière du FSUE afin qu'elle parvienne à temps aux régions touchées. Il a déploré à cet égard le temps considérable écoulé entre le dépôt de la demande d'aide financière par la Croatie, le 18 mars 2021, et la proposition de mobilisation de la Commission, fin octobre 2021. Il a souligné une nouvelle fois **l'importance d'une mobilisation rapide du Fonds de solidarité à l'avenir**.

Rappelant que le FSUE a été fortement sollicité au cours de la première année du cadre financier pluriannuel (CFP) 2021-2027, le Parlement a exprimé son inquiétude en ce qui concerne la raréfaction des ressources disponibles au titre du Fonds pour la période 2021-2027. Soulignant que le montant de financement global et les dispositifs de répartition de la réserve de solidarité et d'aide d'urgence n'assurent pas l'efficacité optimale du Fonds, les députés ont demandé une **révision de la réserve de solidarité et d'aide d'urgence** lors du prochain réexamen du CFP 2021-2027.